

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 19 mai 2026

Les dix-neuf deux mille vingt-six à dix-huit heures, se sont réunis, en salle du Conseil Municipal, les membres du Conseil Municipal de la Commune de MONT (Arance-Gouze-Lendresse).

MAIRIE DE MONT
ARANCE-GOUZE-
LENDRESSE
(Communes fusionnées)

Étaient présents : Mmes CASTANHEIRA Ludivine, LOQUET Patricia, ETCHART Véronique et TEIXEIRA Marina ainsi que MM. CLAVÉ Jacques, LAMASOU Bernard, HILLOU Hervé, LATAPY Jean-Marc, LOZANO Patrick, PRIOULT Sylvain, SALEFRANQUE Pascal et VIVEN Jean-Bernard.

19-05-2026-02

Date de convocation le 11/05/2026
Nombre de conseillers en exercice : 15
Présents : 12
Procurations : 03
Votants : 15

Avaient donné pouvoir : : Mme CAMGRAND Eva pouvoir à Mme TEIXEIRA Marina
Mme CHAILLOUX Vanessa pouvoir à Mme ETCHART Véronique
Mme POURRERE Danielle pouvoir à M VIVEN Jean-Bernard

Secrétaire de séance élu : M SALEFRANQUE Pascal

OBJET : LISTE DES NOMS EN VUE DE LA NOMINATION DES MEMBRES LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS (CCID)

Le Maire rappelle à l'assemblée que l'article 1650 du Code Général des Impôts institue dans chaque Commune une Commission Communale des Impôts Directs (CCID) présidée par le Maire.

Il précise que, dans les communes de moins de 2 000 habitants, le nombre de commissaires siégeant à la commission ainsi que celui de leurs suppléants est de six.

Les commissaires ainsi que leurs suppléants en nombre égal sont désignés par le directeur départemental des finances publiques sur une liste de contribuables, en nombre double, dressée par le conseil municipal.

Pour être commissaire, il faut :

- être de nationalité française ou ressortissant d'un Etat membre de l'Union européenne,
- être âgé de 18 ans au moins,
- jouir de ses droits civils,
- être inscrit aux rôles des impositions directes locales dans la commune,
- être familiarisé avec les circonstances locales et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission.

Le Maire précise que la désignation des commissaires et de leurs suppléants est effectuée de manière que les personnes respectivement imposées à la taxe foncière, à la taxe d'habitation et à la cotisation foncière des entreprises soient équitablement représentées.

La durée du mandat des membres de la commission communale des impôts directs est la même que celle du mandat du conseil municipal.

Le Conseil municipal, ouï l'exposé du Maire et après en avoir largement délibéré,

DÉCIDE à l'unanimité de proposer au Directeur départemental des finances publiques la liste des 24 noms ci-dessous afin qu'il puisse procéder à la désignation des commissaires :

Les commissaires titulaires :

1. Mme CAMDESSUS Conception
2. M DOUMECQ-ARRISCLE Pierre
3. Mme SAINOT Ida

4. M. MARQUE Bernard
5. Mme ROBIQUET Angélique
6. M CAMBET André
7. Mme PALIS Estelle
8. M PELLIER Nicolas
9. Mme AZEVEDO Pauline
10. M PAU Emmanuel
11. Mme SALLES Celine
12. M LAFITTE Alfred

Les commissaires suppléants :

1. M TROUILH Jean-Luc
2. Mme CASTANHEIRA Odile
3. M PRIOULT Sylvain
4. Mme LORDON Magali
5. M DUCOS DUCQ Florent
6. Mme DEFENIN Jocelyne
7. M ARRIEUX Léon
8. Mme TRIGAULT Mélanie
9. M POURAILLY Jean-Louis
10. Mme LOQUET Patricia
11. M POUYSEGUR Laurent
12. Mme ZWANG Marie

Résultat du vote :

Pour : 15

Contre : 0

Abstentions : 0

Ainsi fait et délibéré à MONT, les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme.

Le Maire



Jacques CLAVE

M SALEFRANQUE
Secrétaire de séance

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'M. Salefranque', is written over the printed name and title.

Envoyé en préfecture le 27/05/2026

Reçu en préfecture le 27/05/2026

Publié le

ID : 064-216403964-20260527-19_05_2026_02-DE

The logo for S2LO, consisting of the letters 'S2LO' in a stylized blue font with a swoosh underneath.